

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 05 AVRIL 2024 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

Présents : MM. ALEXANDRE Éric, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, PECQUET Alexandre, CASTEL Mathieu, PIGNÉ Tony, PECQUET Etienne, RIBEIRO José.

Absents excusés : Mme. DECAMBON Béatrice donne procuration à M. PIGNÉ Tony ;
M. CAMBIER Yohan donne procuration à M. ALEXANDRE Éric ;

Absents : M. LECRIVAIN Angélo, M. YAHIAOUI Faouzi,

Secrétaire de séance désigné : M. PECQUET Alexandre

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 29 MARS 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 29 mars 2024 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1 Budget Principal

1.1 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL (14-2024)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur LAGRANGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 396 740.72 €

Recettes : 491 250.84 €

Investissement :

Dépenses : 348 834.87 €

Recettes : 213 359.49 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 187 465.51 €

Recettes : 99 806.95 €

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
289 160.27 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
214 701.51 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.
approuve le compte de gestion du budget principal de la commune de BREILLY.
Adopté (10 voix pour et 1 voix contre).

1.2 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL (15-2024)

Après avoir entendu le compte administratif 2023

Statuant sur l'affectation du résultat 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Versement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Intégration budgets clos	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	350 176,89 €	0 €	-135 475,38 €	187 465,51 € ----- 99 806,95 €	-87 658,56 €		127 042,95 €
FONCT.	194 650,15 €	0 €	94 510,12 €				289 160,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	289 160,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	289 160,27 €
Total affecté au c/1068 :	- €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	214 701,51 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	289 160,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 avec 10 voix pour et 1 abstention.

1.3 VOTE DES TAXES (16-2024)

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux,

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,14 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.49 %
 - Taxe d'habitation : 19.50 %
- et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1.4 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (17-2024)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2024.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024.

Article	Association	Montant
6574	ACPG-CATM	150,00 €
6574	SOUVENIR Français	50,00 €
6574	AFFAM	50,00 €
6574	AMD FLIXECOURT	100,00 €
6574	PRUVOT Joackim	500,00 €

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

1.5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF (18-2024)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 740 553,82 € en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 484 730,80 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	231 352,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	182 900,00
65	Autres charges de gestion courante	163 100,00
Total des dépenses de gestion courante		577 352,69
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00
68	Créances douteuses	535,13
Total des dépenses réelles de fonctionnement		590 087,82
042	Opérations ordre transfert entre section	466,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		466,00
023	Virement de la section de Fonctionnement	150 000,00
TOTAL		740 553,82

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	740 553,82
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes divers	4 450,00
73	Impôts et taxes	273 163,00
74	Dotations et participations	156 542,00
75	Autres produits de gestion courante	12 238,55
Total des recettes réelles de fonctionnement		451 393,55
TOTAL		451 393,55

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	289 160,27
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	740 553,82
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
21	Immobilisations corporelles	187 465,51	168 098,36	355 563,87
Total des dépenses d'équipement		187 465,51	168 098,36	355 563,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	124 166,93	124 166,93
Total des dépenses financières		0,00	124 166,93	124 166,93
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
Total des immobilisations incorporelles		0,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		187 465,51	297 265,29	484 730,80
TOTAL		187 465,51	297 265,29	484 730,80

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

484 730,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
013	Subventions d'équipement	99 806,95	19 756,34	119 563,29
Total des recettes d'équipement		99 806,95	19 756,34	119 563,29
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		99 806,95	19 756,34	119 563,29
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	466,00	466,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	466,00	466,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL		99 806,95	170 222,34	270 029,29

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

214 701,51

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

484 730,80

Par ailleurs, avec la nomenclature M57 il n'y a plus de dépenses imprévues il est donc proposé d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le budget primitif de l'exercice 2023.
Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits.
09 voix pour et 2 abstentions.

2 BUDGET ASSAINISSEMENT

2.1 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, LE COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT. (19-2024)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ALEXANDRE Éric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur LAGRANGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 34 850,93 €

Recettes : 146 618,92 €

Investissement :

Dépenses : 242 468,88 €

Recettes : 220 539,10 €

Pas de reste à réaliser

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

99 927,04 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
133 350,34 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
99 927,04 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable. approuve le compte de gestion du budget assainissement de la commune de BREILLY 10 voix pour et 1 abstention.

2.2 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT (20-2024)

Après avoir entendu le compte administratif 2023

Statuant sur l'affectation du résultat 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Versement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Intégration budgets clos	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.	-77 997,26 €	0 €	-21 929,78 €	-----			-99 927,04 €
FONCT.	199 506,65 €	77 997,26 €	111 767,99 €				233 277,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ	233 277,38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	99 927,04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	133 350,34 €
Total affecté au c/1068 :	99 927,04 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31 /12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-99 927,04 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	133 350,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023
10 voix pour et 1 abstention.

2.3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – ASSAINISSEMENT (21-2024)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitive établi après avis de la commission des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 241 008,62 € en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 731 028,35 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
---------------------------	--	--

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	118 298,57
022	Dépenses imprévues	0,00
66	Charges financières	11 040,05
67	Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		129 338,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 670,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 670,00
TOTAL		191 008,62

023	Virement à la section d'investissement	50 000,00
-----	--	-----------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		241 008,62
--	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Vote
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	57 658,28
Total des dépenses d'ordre d'investissement		57 658,28
TOTAL		107 658,28

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		133 350,34
---	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		241 008,62
--	--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	31 671,00	31 671,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	22 340,72	22 340,72
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	54 011,72	54 011,72
040	Opérations ordre transfert entre section	0,00	57 658,28	57 658,28
041	Opérations patrimoniales	0,00	519 431,31	519 431,31
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	577 089,59	577 089,59
TOTAL		0,00	631 101,31	631 101,31

D001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ

99 927,04

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES**731 028,35**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Vote	TOTAL (RAR+Vote)
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	61 670,00	61 670,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	519 431,31	519 431,31
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	581 101,31	581 101,31
TOTAL		0,00	581 101,31	581 101,31

021 Virement de la section fonctionnement 0,00 50 000,00 50 000,00

1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ 99 927,04

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES**731 028,35**

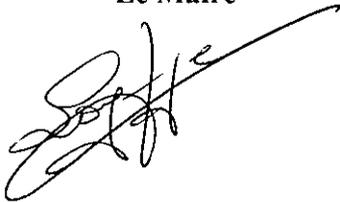
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Approuve le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget assainissement
 10 voix pour et 1 abstention.

3. QUESTIONS, INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe l'assemblée que la mairie a reçu trois préemptions concernant des maisons situées : Route de Fourdrinoy, Rue des Charmes et Impasse du Quesnel.
La commune ne préempte pas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Louis LAGRANGE lève la séance à 21 h 45.

LAGRANGE Louis
Le Maire



ALEXANDRE Éric
Le Premier Adjoint



PECQUET Alexandre
Le Secrétaire

